

CHAMPIONNATS DE LIGUE CVL

Minimes Benjamins Pupilles 2015

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'application du présent règlement est confiée, du 5 au 8 mars 2015, au Comité d'Organisation du « Club d'Echecs d'Avoine », placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAING, Président du club et Yoann LE BASNIER, Directeur des Jeunes de la Ligue Centre et Val de Loire.

Article 2 : Lieu des championnats régionaux jeunes
Les tournois se déroulent à la salle de spectacles de l'Espace Culturel d'Avoine.
La salle d'analyse est située à proximité de la buvette.

Article 3 : Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E.
Les appariements se font au Système Suisse intégral en 7 rondes ou en toutes rondes si le nombre de joueurs est égal ou inférieur à 8.
La cadence de jeu est le système Fischer, 1h30 + 30s par coup.

Article 4 : Règles de participation
Pour participer, chaque joueur doit :
- être qualifié ou repêché.
- avoir fourni un formulaire dûment rempli 24h avant le début de la compétition où seront portées les informations minimales suivantes : nom et prénom, fédération représentée et classement Elo (national ou international). Cette formalité pourra se faire par courrier ou grâce au formulaire en ligne. Il faudra également s'être acquitté des 6 € d'inscription avant la fin du pointage.
- l'inscription au tournoi et la participation impliquent l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

Article 5 : Les horaires
La liste des joueurs est officiellement arrêtée le mercredi 4 Mars à 12 h 30.

- Le pointage est prévu le jeudi 5 Mars 2015 jusqu'à 12h30.
- Horaires des rondes :

<u>R1</u> : Jeudi	5 Mars	à 13h00
<u>R2</u> : Jeudi	5 Mars	à 17h30
<u>R3</u> : Vendredi	6 mars	à 9h15
<u>R4</u> : Vendredi	6 mars	à 14h30
<u>R5</u> : Samedi	7 mars	à 9h15
<u>R6</u> : Samedi	7 mars	à 14h30
<u>R7</u> : Dimanche	8 mars	à 9h15
- Départages : Dimanche 8 mars à partir de 14h30.
- Remise des prix : Dimanche 8 mars vers 16 h 00 (Salle de spectacles à l'espace culturel d'Avoine). Cette remise des prix peut être avancée si les départages prennent moins de temps que prévu.

Article 6 : Les systèmes de qualifications pour les Championnats de France à PAU.

- Nombre de qualifiés pour les Championnats de France :
 - Pupillettes : 3
 - Pupilles : 3
 - Benjamines : 6
 - Benjamins : 3
 - Minimes Filles : 2
 - Minimes : 4
- Les départages :
 - Tournoi au système suisse : Buchholz tronqué puis Performance.
 - Tournoi toutes rondes : Sonnenborn-Berger puis Kashdan
- En cas d'égalité de points au classement général pour une place qualificative, des matchs de départages sont organisés.

A) S'il n'y a que 2 ex aequo, le match se fait en parties de 3 min. + 2 sec. aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'une nouvelle égalité, ce sont les départages du classement général qui sont pris en compte pour déterminer les places qualificatives.

B) S'il y a 3 ou 4 ex aequo, un tournoi toutes rondes en aller simple est organisé, avec tirage des numéros, en parties de 3 min. + 2 sec. En cas d'égalité, ce sont les départages du classement général qui sont pris en compte pour déterminer les places qualificatives.

C) S'il y a plus de 4 ex aequo, un tournoi toutes rondes en aller simple sur le même principe qu'au paragraphe B) est organisé.

Article 7 : Règles générales :

- A l'issue de chaque rencontre, les deux joueurs signeront leurs feuilles de partie, indiqueront clairement le résultat en encadrant le nom du vainqueur (les deux noms sont encadrés en cas de partie nulle).
- Les joueurs remettent leurs pièces en place sur l'échiquier. Le vainqueur (ou celui qui a les blancs en cas de partie nulle) remettra les originaux à la table des arbitres où il fera enregistrer le résultat.
- L'aire de jeu comprend : l'espace de jeu, la salle de jeu, les toilettes et la buvette.
- A la buvette, l'accès aux tables d'analyse est interdit à tous les joueurs dont la partie est en cours.
- Pendant la partie, interdiction de quitter sans autorisation l'aire de jeu ; éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Le joueur au trait ne peut pas quitter sa table sans autorisation de l'arbitre.
- L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'aire de jeu.
- Interdiction de fumer dans toutes les salles de l'Espace Culturel.
- Pour les fumeurs, l'espace autorisé est devant l'entrée principale à l'extérieur de la salle de la buvette.
- Analyses et blitz sont interdits dans les salles du tournoi ;
- Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, et ne sera pas apparié.
- Abandons non justifiés : envoi d'une lettre d'enquête ; sans réponse sous une quinzaine, suspension de licence de trois mois.
- Les deux joueurs devront noter tous les coups de la partie jusqu'à la fin de la partie

Article 8 : L'arbitrage

Arbitre Principal : M. Yoann LE BASNIER

Article 9: Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.

Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement.

Un joueur ayant deux avertissements sera exclu du tournoi.

Article 10: Retransmission des parties sur internet :

La Ligue Centre Val de Loire et le Club d'Echecs d'Avoine ont pris la décision de retransmettre des parties en direct sur internet. C'est l'organisateur qui choisit à chaque ronde les parties qui seront retransmises.

La salle d'analyse et l'espace buvette étant reliés à internet par du wifi, il va être demandé aux joueurs dont les parties sont retransmises de ne pas communiquer avec des personnes suivant les parties en direct lors de leur passage dans l'espace buvette. L'équipe d'arbitrage ainsi que les organisateurs seront très vigilants.

1/ En cas de doutes raisonnables, l'arbitre principal demandera au joueur concerné de le prévenir lors de chaque sortie de la salle de jeu.

2/ En cas de flagrant délit, l'arbitre signifiera au joueur concerné la perte de sa partie.

Article 11: Les spectateurs ne peuvent pas pénétrer dans l'espace de jeu. Ils seront obligés de rester dans la zone prévue à cet effet, délimités par des chaînes blanches.

Avec l'autorisation de l'arbitre, l'accès à l'espace de jeu sera possible les 5 premières minutes pour prendre des photos. Il est rappelé aux spectateurs qu'il est interdit de discuter des parties avec les joueurs, dont ceux qui sont retransmis sur internet et qui sont concernés par l'article 10.

Article 12: Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

L'organisateur,
Jean-Louis SALVAING

Directeur des Jeunes CVL et arbitre
Yoann LE BASNIER